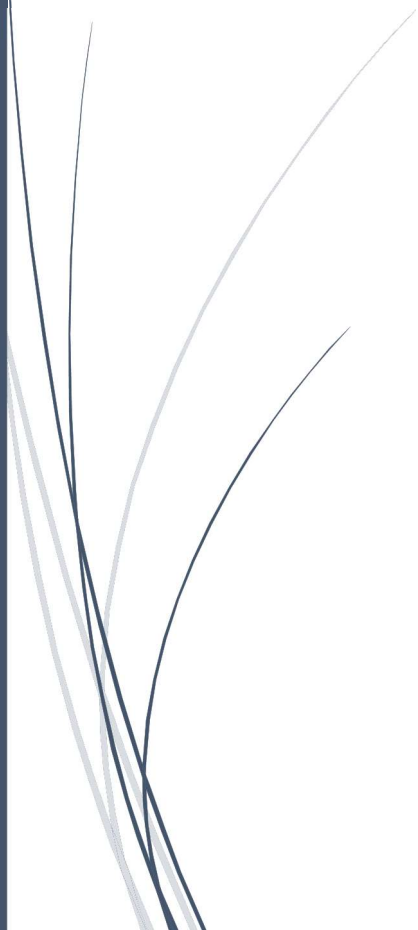




Bilan à mi-parcours du plan vélo 2022-2026

Présenté au conseil
municipal lors de sa
séance du 25 septembre
2024



PRÉAMBULE

A la différence des deux précédents plans vélo de la ville de Sceaux, la troisième édition s'intègre dans un environnement national très favorable qui a vu l'intérêt pour ce mode de mobilité se développer exponentiellement après la pandémie du COVID.

La Ville associe ses partenaires institutionnels et locaux pour développer la part modale vélo sur son territoire.

Toujours en quête d'innovations dans ce domaine, la Ville engage des actions vers tous les publics pour promouvoir le système vélo en alternative à l'usage de l'automobile au quotidien, que ce soit les enfants, les parents ou les seniors.

La mairie de Sceaux, l'un des principaux employeurs de la ville a également l'ambition de faire figure d'exemple dans notre société en transition en favorisant les déplacements propres des agents.

Enfin, au travers des domaines qui dépassent largement le périmètre de la Ville, Sceaux s'est engagée à promouvoir des usages encore émergents mais prometteurs tel que le tourisme à vélo.

AXES STRATEGIQUES	ORIENTATIONS
1 – ETRE AUTONOME A VELO A 11 ANS	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le programme "Savoir rouler à vélo" auprès des enfants du CP au CM2 • Constituer une équipe pour accompagner au développement de la pratique du vélo • Constituer une équipe à l'enseignement de l'autoréparation pour apporter une autonomie totale aux enfants et leur vélo • Aménager des espaces de stationnement vélo dans chaque école pour les enfants • Mettre en place une flotte dédiée à la pratique du vélo pour tous les âges
2 - MOBILI'KIDS	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des "rues écoles" : définir le périmètre de circulation motorisé limité autour des écoles • Identifier et équiper des itinéraires sécurisés vers chacune des écoles • Développement du dispositif Carapattes (voir bus-vélo)
3 - PROLONGER L'AUTONOMIE DES SENIORS	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire des vélos adaptés dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées de la ville de Sceaux et accompagner la "remise en selle"
4 - SCEAUX, LABORATOIRE VILLE VÉLO	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat Ville-bailleurs pour le développement du vélo au quotidien • Être une ville d'accueil pour les services d'expérimentation vélo • Animation de la communauté Geovélo de Sceaux • Voies départementales à 30km/h : de la décision réglementaire à la pratique
5 - SCEAUX, CONNECTÉ À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du plan vélo régional (RERV) • Participation à l'élaboration du plan vélo départemental pour améliorer la sécurité des circulations vélo vers les collèges et lycées et globalement sur les axes départementaux • Création d'une nouvelle station Vélib' en face de l'hôtel de ville
6 - SCEAUX, JALON DU CYCLOTOURISME DANS LE GRAND PARIS	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer autour du cyclotourisme • S'équiper autour du cyclotourisme • Rayonner autour du cyclotourisme
7 - MAIRIE DE SCEAUX ÉCO-RESPONSABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Une administration responsable avec la mise en place d'un plan de mobilité de la Ville
8 - AU COEUR D'UN RÉSEAU D'ACTEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Sceaux amie de l'association Mieux se déplacer à Bicyclette - Sceaux à Vélo • Poursuivre le dialogue et la concertation avec les communes, les associations et les acteurs locaux

AXE 1 : ETRE AUTONOME A VELO A 11 ANS

ACTION 1 : Déployer le programme "Savoir rouler à vélo" auprès des enfants du CP au CM2

Le comité interministériel à la sécurité routière, présidé par le Premier ministre, a adopté le 9 janvier 2018 une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité », le **Savoir rouler à vélo** (SRAV). Un programme d'apprentissage du vélo, destiné aux enfants de 6 à 11 ans, pour rouler en autonomie et en sécurité sur la voie publique.

Le « Savoir Rouler à Vélo » permet de renforcer et cadrer l'enseignement de la pratique du vélo dans les écoles de Sceaux depuis 2022 et devient un axe majeur du 3^{ème} plan vélo de la Ville.

La validation du « Savoir Rouler à Vélo » comporte trois étapes :

1. **Savoir pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner),
2. **Savoir circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé (savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du Code de la route),
3. **Savoir rouler à vélo** : circuler en situation réelle (apprendre à rouler en autonomie).

Le volume global minimum nécessaire à l'acquisition des compétences du savoir rouler à vélo est de dix heures. La répartition du volume horaire est à l'appréciation des différents intervenants en fonction des groupes et de la progression des enfants.

Pour mettre en œuvre le dispositif, les collectivités pourront intervenir conjointement dans la mise en place de cette mesure et contribuer à l'organisation des séances d'apprentissage, dans un contexte scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.

La ville de Sceaux a donc choisi d'accompagner les quatre établissements scolaires publics dans la mise en place du dispositif (école des Blagis, école du Centre, école du Petit-Chambord et école des Clos-Saint-Marcel).

Pour ce faire, la Ville avait inscrit dans le plan vélo 2022-2026, le plan d'action suivant :

- Mobiliser les enseignants et directions des 4 écoles pour permettre aux ETAPS de la Ville de déployer le programme du SRAV.
- Constituer une équipe pour accompagner au développement de la pratique du vélo, en particulier accompagner les enfants à l'initiation de la pratique du vélo en milieu ouvert (dans les rues de la ville).
- Etendre le programme pédagogique inscrit dans la loi et constituer une équipe dédiée à l'enseignement de l'autoréparation pour apporter une autonomie totale aux enfants et leur vélo.
- Aménager des espaces de stationnement vélo dans chaque école pour les enfants pour accueillir les enfants qui se rendent à l'école à vélo.
- Mettre en place une flotte dédiée à la pratique du vélo pour permettre aux enfants ne possédant pas de vélo de suivre le programme pédagogique.
- Permettre aux enfants d'acquérir l'attestation du Savoir Rouler à Vélo à la fin de leur passage dans l'école primaire.

ACTION 2 : Constituer une équipe pour accompagner au développement de la pratique du vélo

La première étape de la mise en place du programme « Savoir Rouler à Vélo » dans les écoles de Sceaux a été de constituer une équipe pour accompagner les enfants dans cette formation.

L'apprentissage est dispensé sur le temps scolaire par les éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) pour la partie pratique (maîtrise du vélo) et par les enseignants sur la partie théorique. En complément, les agents du service de la « Tranquillité urbaine et espace public » peuvent intervenir auprès des différentes classes pour sensibiliser les enfants au code de la route et à la sécurité à vélo. Ils accompagnent les enfants lors des sorties extérieures.

Les équipes ont suivi en amont une formation dispensée par l'association de la Prévention Routière pour devenir formateurs officiels du programme. La formation est régulièrement proposée afin d'agrandir l'équipe ou former les nouveaux agents. En novembre 2022, la Ville a eu l'opportunité par l'association de la prévention routière de proposer une formation de deux jours à la mairie sur le SRAV.

2021	5 agents formés
2022	7 agents formés

ACTION 3 : Constituer une équipe à l'enseignement de l'autoréparation pour apporter une autonomie totale aux enfants et leur vélo

La Ville a voulu encore aller plus loin dans le programme, en proposant une quatrième étape d'apprentissage afin de rendre les enfants totalement autonomes à vélo : l'autoréparation. L'objectif est d'apprendre à reconnaître les différentes parties d'un vélo mais également à le réparer en expérimentant des gestes basiques de réparation (regonfler un pneu, remettre une chaîne, un patin...).

Pour ce, dès 2023, la Ville a mis en place un atelier d'auto-réparation avec l'association « Solicycle » dans chaque centre de loisirs. Le temps périscolaire a été privilégié au vu du programme déjà bien chargé dans les écoles. Parallèlement, des journées de formation ont été proposées aux animateurs volontaires afin qu'ils puissent réaliser également leur propre atelier.

En 2024, la Ville a mis en place trois journées de formation auprès des animateurs volontaires afin qu'ils puissent réaliser leur propre atelier.

2023	3 ateliers effectués + 10 agents formés
2024	3 journées de formation

ACTION 4 : Aménager des espaces de stationnement vélo dans chaque école pour les enfants

Les écoles de Sceaux ne disposent pas ou peu de stationnements vélo pour accueillir l'ensemble des vélos des enfants lors des séances dédiées. Des espaces dédiés au stationnement vélo ont été aménagés dans chaque école.

Ecole du Petit-Chambord	23 supports
Ecole des Blagis	22 supports
Ecole des Clos-Saint-Marcel	26 supports
Ecole du Centre	20 supports

ACTION 5 : Mettre en place une flotte dédiée à la pratique du vélo pour tous les âges

L'ensemble des enfants ne disposent pas d'un vélo pour participer aux séances durant le temps scolaire. La ville a donc acquis une flotte de 15 vélos de différentes tailles (26, 24 et 20 pouces).

2023	Achat de 15 vélos
-------------	-------------------

ACTION 6 : Déployer le programme "Savoir rouler à vélo" auprès des enfants du CP au CM2

La mise en place du dispositif « Savoir rouler à vélo » a débuté en septembre 2022 dans les établissements scolaires publics de Sceaux du CE1 au CM2 avec une organisation suivante :

- CE1 : Bloc 1 (Savoir pédaler)
- CE2 : Bloc 2 (Savoir circuler)
- CM1 : Bloc 3 (Savoir rouler à vélo)
- CM2 : Sortie à vélo en situation réelle

L'année 2022/2023 a dû suivre un modèle un peu différent afin que les CE2, CM1 et CM2 puissent rattraper les blocs de retard :

- CE1 : Bloc 1
- CE2 : Bloc 1 et 2
- CM1 : Bloc 1, 2,3
- CM2 : Bloc 1, 2,3

Un livret pédagogique est remis à chaque enfant en début du programme afin que l'enseignant et l'ETAPS puissent suivre son évolution sur les trois années et certifier l'apprentissage des connaissances. Une attestation de réussite est remise à chaque enfant à la suite d'une évaluation par l'ETAPS en situation réelle lors d'une cérémonie officielle en présence du maire.

Un ensemble d'outils pédagogiques (fiche d'exercice, logiciel, vidéo) a été transmis aux enseignants et ETAPS.

Le bloc 3 du programme permet aux enfants de circuler en situation réelle. Des sorties à vélo en extérieur sont donc prévues pour chaque classe avec l'accompagnement de l'enseignant, de l'ETAPS, de la police municipale et des parents d'élèves. Pour chaque établissement scolaire une « boucle pédagogique » a été créée. L'objectif est que l'enfant réalise ce parcours plusieurs fois durant le temps scolaire mais également avec ses parents afin de devenir de plus en plus autonome. La boucle a été spécialement réfléchi pour que l'enfant se retrouve dans différentes situations et apprenne à réagir à celles-ci.

Lors de la première année du dispositif, les éducateurs des activités physiques et sportives ont remarqué un écart entre certains enfants ayant déjà pratiqué le vélo et d'autres totalement débutants. Face à ce constat, la Ville a mis en place un « bloc 0 » sur le temps de l'étude du soir encadré par un ETAPS. Ces cours sont proposés aux parents d'élèves qui le souhaitent afin que l'encadrant ait plus de temps avec les enfants pour leur apprendre les bases. Le but est de rattraper rapidement le niveau des autres élèves.

L'objectif d'ici les prochaines années est de débiter le programme dès le CP pour l'ensemble des écoles.

2023	340 attestations remises
Année 2022/2023	5 enfants formés lors des séances « bloc 0 »
2024	357 attestations remises
Année 2023/2024	18 enfants formés lors des séances « bloc 0 »

AXE 2 : MOBILI'KIDS

Le projet « **Mobili'kids** » traduit la volonté d'apaiser et de sécuriser les accès aux établissements scolaires en écartant la circulation motorisée des abords immédiats des écoles. Il vise la mise en place de mesures favorisant des pratiques de déplacement plus sûres, plus solidaires et moins polluantes que la voiture (tels que la marche, le vélo, les transports collectifs, etc.) pour les trajets scolaires, extra-scolaires, mais aussi les déplacements domicile-école. Il vise à limiter l'usage de la voiture individuelle au profit de modes alternatifs et actifs, notamment pour des questions de santé, d'environnement, de sécurité ou encore de qualité de vie.

Les démarches d'écomobilité scolaire s'appuient généralement sur un même outil : le Plan de déplacements d'école qui permet à partir d'un diagnostic local de proposer et de mettre en œuvre des actions favorables au développement de la marche, du vélo, des transports en commun ou du co-voiturage.

Un premier projet pilote, a été déployé avec les parents d'élèves de l'établissement scolaire du Petit-Chambord. Pour accompagner la commune, un bureau d'études spécialisé (« Sustainable Mobilities ») a été mandaté pour réaliser un diagnostic sur l'accessibilité mais également sur les mobilités des parents d'élèves et leurs enfants ainsi que le personnel de l'établissement (questionnaire, entretien, atelier). Cette étude a permis de réaliser un plan d'action :

Action n°1 : Faire de l'allée de Trévisse une « rue aux écoles »

Action n°2 : Développer le « Carapattes »

Action n°3 : Mettre en place des dépose-minute

Dans une deuxième phase, la Ville a pour objectif de généraliser le dispositif « Mobili'kids » à l'ensemble des établissements scolaires (école des Blagis, école des Clos-Saint-Marcel et école du Centre). Pour ce

faire, elle s'est fait accompagner par le bureau d'études « EcoCO2 » spécialisé dans la conduite des projets d'écomobilité scolaire auprès des communes (programme MOBY).

Comme pour l'école du Petit-Chambord un diagnostic sur l'accessibilité et les mobilités a été réalisé (enquête, marche sensible) en amont de la création d'un plan d'action. Un comité a été créé pour chaque établissement avec des référents volontaires (parents d'élèves, enseignants, directeurs) pour mener le projet en concertation. Parallèlement, les enfants du CP au CM2 ont bénéficié d'ateliers en classe (ou sur la période du midi) grâce à une intervenante spécialisée afin de les sensibiliser aux enjeux autour des mobilités actives.

Cette étude a permis de réaliser un plan d'action pour les trois écoles :

Ecole des Blagis :

Action n°1 : Limitation/contrôle de la vitesse des voitures au niveau de l'avenue Georges Clémenceau

Action n°2 : Elargir l'espace de convivialité devant l'école

Action n°3 : Elargissement du cheminement piétonnier et cyclable au niveau de l'entrée de la place des Ailantes en réservant une voie dédiée

Action n°4 : Amélioration des cheminements piétons notamment au niveau des passages piétons

Ecole des Clos-Saint-Marcel :

Action n°1 : Planter marquage au sol aux abords de l'école des Clos-Saint-Marcel, là où se concentrent les flux d'enfants pour indiquer l'existence d'une école dans le secteur (avenue Jules Guesde, avenue de la Gare, boulevard Desgranges).

Action n°2 : Supprimer les places d'arrêt minute aux abords immédiats de l'école au bénéfice des piétons et vélos. Réduire, voire supprimer le trafic d'automobilistes sur l'avenue de la Gare lors de la rentrée des classes (rue de l'Ecole).

Action n°3 : Aménagement de l'avenue Paul Langevin (projet de piste cyclable avec le Département).

Ecole du Centre :

Action n°1 : Contrôler les circulations motorisées devant l'école lors de la rentrée et sortie des classes.

Action n°2 : Renforcement de la sécurisation des traversées piétonnes aux abords de l'école : marquage au sol au niveau de l'avenue Cauchy/rue Hippolyte Boulogne.

Action n°3 : Renforcement de l'offre de stationnement vélo aux abords de l'école (installation d'arceaux vélos sur la rue Marguerite Renaudin).

Action n°4 : Réaménagement de la rue des Imbergères, rue des Ecoles et l'avenue Cauchy.

OCTOBRE 2021	Lancement du projet Mobili'kids sur l'école du Petit-Chambord
MARS 2023	Lancement du projet Mobili'kids sur l'école des Blagis et l'école des Clos-Saint-Marcel
AVRIL 2023	Lancement du projet Mobili'kids sur l'école du Centre
JUIN 2024	Restitution du plan d'action pour les trois écoles
2024	950 élèves sensibilisés aux mobilités douces

ACTION 1 : Développement des "rues écoles" : définir le périmètre de circulation motorisé limité autour des écoles

Une première solution pour répondre aux enjeux de l'écomobilité scolaire est la mise en place des « **rues aux écoles** ».

Elles consistent en la piétonisation des voies aux abords d'écoles maternelles et primaires. Elles ont vocation à sécuriser les abords de l'école pour les enfants, mais aussi à favoriser les pratiques des déplacements moins polluantes que la voiture.

Des barrières amovibles sont installées lorsque cela est possible. Elles permettent le passage des véhicules de secours et des services (collecte des ordures ménagères, etc.) mais interdisent le passage des véhicules motorisés. Les piétons sont prioritaires sur l'intégralité de la voie.

Sur l'établissement scolaire du Petit-Chambord c'est une des solutions qui a été plébiscitée suite au diagnostic et aussi d'une enquête réalisée auprès de plus de 100 familles participantes. La Ville a donc créé une première "rue école" le 16 mai 2022 sur l'allée de Trévisse qui jouxte l'établissement. Le but étant de stopper la circulation (sauf riverains direction allée d'Honneur) de 8h10 à 8h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires.

Des arrêts-minute ont été installés parallèlement sur l'allée d'Honneur afin que les parents d'élèves puissent stationner et venir déposer leurs enfants à l'école.

Par la suite, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des parents d'élèves afin d'avoir un retour d'expérience sur cet aménagement. 65,1% des personnes ont répondu à l'enquête. Ce pourcentage atteste que la fermeture apaise et sécurise les abords de l'école.

Au vu de cette réussite, la Ville a mis en place une extension du dispositif à la sortie de l'école avec une fermeture de la rue de 16h20 à 16h40.

2022	Création d'une rue des écoles sur l'allée de Trévisse
2023	Extension du dispositif de 16h20 à 16h40

ACTION 2 : Identifier et équiper des itinéraires sécurisés vers chacune des écoles

Une deuxième solution pour répondre aux enjeux de l'écomobilité scolaire est l'identification et l'équipement d'itinéraires sécurisés vers chacune des écoles. Pour les parcours empruntés par les enfants qui sont jugés moins confortables, voire moins sécurisés ou dangereux une réflexion sur l'aménagement sera menée pour les sécuriser. L'objectif est que les parents puissent laisser les enfants en autonomie.

Parallèlement, la Ville souhaite encourager les déplacements scolaires à pied et diminuer l'utilisation du bus pour se rendre aux différentes activités (piscine, cinéma, parc, bibliothèque). Il s'agirait aussi de responsabiliser les enfants, plus exposés que les adultes lors des déplacements. Le but étant de leur faire développer des réflexes de précautions spécifiques et les rendre plus autonomes sur les cheminements piétons dans leur quartier mais également de les sensibiliser aux mobilités douces.

Pour ce faire, elle souhaite développer pour chaque école la création de parcours fléchés et ludiques grâce à un travail sur du marquage et l'installation de panneaux en complément des aménagements de la signalétique réglementaire.

ACTION 3 : Développement du dispositif Carapattes

Une troisième solution pour répondre aux enjeux de l'écomobilité scolaire est la mise en place des **pédibus**.

C'est un mode de ramassage scolaire pédestre ; il s'agit de convoyer les enfants à pied, encadrés par des adultes volontaires, sur les trajets domicile-école. L'itinéraire emprunté comporte plusieurs « escales », points de RDV entre les enfants et le Pédibus à des horaires précis.

Ce dispositif permet de réduire l'utilisation de voitures aux abords de l'école et de privilégier la marche à pied. Par ailleurs, il apporte une sensibilisation à la sécurité routière aux enfants et propose un cadre de convivialité et de bonne humeur entre enfants et parents de classes différentes.

L'école du Petit-Chambord avait développé depuis plusieurs années un dispositif de pédibus avec les parents d'élèves intitulé « Carapattes » mais qui au moment de la phase du diagnostic s'était un peu essoufflé. L'objectif du plan d'action était donc de réimpulser la démarche. La Ville souhaite que ce projet soit porté par les associations des parents d'élèves afin qu'elles s'organisent pour développer de nouvelles lignes. Pour ce faire, le service communication a travaillé sur de nouveaux panneaux de présentation du « Carapattes de Mobili'kids » pour encourager son développement. Ces panneaux ont été installés à plusieurs endroits :

- sur l'allée d'Honneur au niveau des dépose-minute,
- devant l'établissement scolaire,
- au carrefour au niveau de la fondation EPF (une ligne étant déjà créée entre parents d'élèves).

La Ville installera d'autres panneaux si d'autres trajets se développent. Un travail sera également mené sur les autres établissements scolaires afin d'étendre le dispositif.

AXE 3 : PROLONGER L'AUTONOMIE DES SENIORS

Pour les séniors, vieillir est trop souvent synonyme d'une perte d'autonomie et réduction d'activité physique. La dynamique autour du vélo a conduit les industriels à imaginer et proposer des véhicules adaptés au grand âge. En produisant et commercialisant des tricycles avec une assistance électrique ces vélos dont le cadre a été revu permettent aux séniors de retrouver une autonomie dans leurs déplacements en compensant la perte de leur masse musculaire et leur inquiétude face aux risques de chute.

La Ville a l'ambition de promouvoir ces nouveaux véhicules tout en accompagnant les séniors scéens sur la remise en selle en proposant des vélos adaptés en libre-service pour sa population.

ACTION 1 : Introduire des vélos adaptés dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées de la ville de Sceaux et accompagner la "remise en selle"

La Ville a commencé à s'intéresser à la résidence Les Imbergères destinée à des personnes âgées autonomes et qui regroupe également différents services à destination des séniors de la Ville. Elle a proposé notamment une animation autour des tricycles le 3 avril 2023 afin de tester auprès des résidents et séniors qui le souhaitent différents modèles. L'objectif était de définir avec eux, ceux qui leur conviendraient le mieux. Suite à cet atelier, la Ville a fait le choix d'investir dans un tricycle pour le mettre à disposition des résidents et de la population séniors de la Ville.

Si le vélo s'avère utile dans les déplacements des seniors de la résidence et leur permet de maintenir une certaine autonomie, la Ville souhaite proposer différents modèles d'ici les prochaines années. Pour le très grand âge, la Ville a expérimenté en mai 2022 avec l'association « A vélo sans âge », dans le cadre de l'événement « Vélo en Ville », des balades en triporteur. Face au succès de la démarche, la Ville est en quête de bénévoles pour développer une antenne de l'association sur Sceaux afin d'organiser des promenades régulières pour les seniors afin de lutter contre leur isolement. Un triporteur pourrait être financé par la Ville afin de développer cette antenne.

MAI 2022	Mise en place de balades en triporteur pour les résidents de l'EHPAD Marguerite Renaudin grâce à l'aide de l'association « A vélo sans âge » pour l'événement « vélo en ville »
SEPTEMBRE 2023	Mise en place d'un tricycle pour la résidence des Imbergères

AXE 4 : SCEAUX, LABORATOIRE VILLE VÉLO

Après avoir engagé depuis plus d'une quinzaine d'années l'aménagement de l'espace public pour faciliter la pratique du vélo sur le territoire de la Ville, Sceaux a engagé le développement de services autour du vélo.

Depuis 2021, la Ville encourage activement l'usage du vélo en offrant des subventions pour l'achat d'accessoires destinés à améliorer la sécurité et le confort des cyclistes.

Ce projet a permis d'accompagner plus de 600 cyclistes et leurs enfants, avec un montant total de 50 111,75 € alloué. En 2021, 233 demandes ont été traitées favorablement, suivies par 189 en 2022 et 196 en 2023. Pour 2024, ce sont 71 demandeurs qui ont bénéficié de cette aide pour les huit premiers mois, contribuant à renforcer la sécurité des cyclistes.

Compte tenu de l'évolution du dispositif régional d'aide à l'acquisition de vélos et accessoires, il n'apparaît pas nécessaire de reconduire l'aide communale à compter de novembre 2024.

Dans le cadre du contrat de gestion du stationnement automobile, la Ville a mandaté EFFIA pour aménager une offre de stationnement vélo sécurisée dans chacun des parkings en ouvrage de Robinson et Charaire.

La Ville multiplie les arceaux dédiés au stationnement des vélos dans l'espace public à proximité des commerces, des services mais aussi dans les zones résidentielles.

Dès 2017, la Ville a adhéré au service métropolitain de vélos en libre-service, Vélib' et dispose aujourd'hui de 4 stations sur son territoire. Une 5^{ème} est en cours d'étude pour un déploiement prévu en 2025 dans le quartier du Petit-Chambord.

Depuis 2019 un service complémentaire de service en « free floating » complète l'offre publique Vélib' : d'abord ZOOV et aujourd'hui LIME.

La Ville encourage l'équipement de son vélo pour l'adapter à tous les usages en aidant l'acquisition des accessoires indispensables.

La Ville s'attache à faciliter l'entretien des vélos sur son territoire :

- accueil et installation d'un vélociste en centre-ville
- installation de stations de dépannage / gonflage dans le centre-ville et sur la coulée verte et dans le quartier des Blagis (place des Ailantes)
- organisation d'atelier d'initiation à l'auto-réparation de son vélo

Le développement de services vélos constitue donc une des briques essentielles au déploiement d'une politique cyclable efficace et permet de réduire l'utilisation de la voiture.

ACTION 1 : Partenariat Ville-bailleurs pour le développement du vélo au quotidien

En partenariat avec France Habitation (SEQENS), Sceaux-Bourg-la-Reine habitat et Hauts-de-Seine Habitat la Ville a mis en place un accompagnement des bailleurs sociaux pour promouvoir l'usage et la pratique du vélo auprès des habitants des résidences sociales de la Ville (plus de 25% de la population concernée). Le projet baptisé « îlot So Vélo », est destiné à lever les freins à la pratique du vélo par un programme novateur. Il propose notamment de créer une offre complète de stationnements sécurisés et de services pour chaque résidence. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Vélo du quotidien » lancé par la Région Ile-de-France en 2018 pour mobiliser les territoires afin de soutenir la pratique du vélo comme moyen de transport et pas uniquement comme loisirs.

Dans le cadre de la rénovation de la résidence des Mésanges dans l'écoquartier des Quatre-Chemins, SEQENS a donné au vélo la place qu'il mérité devant faciliter l'usage de ce véhicule au quotidien. Ces nouveaux logements doivent être éligible au nouveau label réside vélo.

ACTION 2 : Être une ville d'accueil pour les services d'expérimentation vélo

Dans l'optique de déployer toujours plus de services autour du vélo et des cyclistes et conforter l'image d'une ville qui promeut les mobilités douces et le vélo, la Ville expérimente de nouveaux services.

En 2019, les Scéennes et Scéens ont découvert une offre de vélo en libre-service sans station : les vélos à assistance électrique (VAE) ZOOV. Face au constat que le service répond à un vrai besoin, trois stations ont été installées en 2020 (près de la gare RER Robinson, près de la gare RER Sceaux et place du général de Gaulle). En 2022, le service s'est développé avec la mise en place de vélos « Zoov life » qui peuvent être réservés sur une longue durée. Depuis juin 2024, la Ville accueille les vélos LIME, une offre de vélos en libre-service sans station.

En 2021, la Ville a expérimenté les « Sharelock », premier réseau de cadenas partagés accessible via une application permettant de stationner le vélo de façon simple, fiable et sécurisée. Un total de 25 cadenas a été installé sur différents potelets de la Ville. L'expérimentation a pris fin en 2024.

La Ville a expérimenté également la plateforme associative « Velhome » qui permet aux cyclistes de garer leur vélo gratuitement et en sécurité chez des particuliers. L'objectif étant de lutter contre les vols de vélos.

En 2024, la Ville a créé une première « Maison du Vélo » en partenariat avec l'association locale « Sceaux à Vélo ». La « Maison du Vélo » est un équipement situé place des Ailantes qui permet de promouvoir le vélo et les mobilités douces et d'accompagner les habitants dans l'usage du vélo. Des animations (cours de vélo, réparation et entretien, balade cycliste, débat) y sont régulièrement organisées par l'association. Le lieu est également utilisé par les centres de loisirs pour proposer des animations d'auto-réparation et des

balades à vélo. Une station d’auto-réparation pour les vélos a été également installée à côté ainsi que des arceaux pour les vélos classiques et cargo pour offrir un service complet aux cyclistes.

2019	Mise en place de vélos en libre-service sans station, les vélos à assistance électrique (VAE) ZOOV
2020	Création de trois stations Zoov
2021	Mise en place du service Sharelock et Velhome
2022	Mise en place du service « Zoov life »
2024	Fin de l’expérimentation « Zoov » et « Sharelock »
FEVRIER 2024	Création de la première « Maison du Vélo » de Sceaux
JUIN 2024	Mise en place de vélos en libre-service sans station, les vélos à assistance électrique (VAE) LIME

ACTION 3 : Animation de la communauté Geovélo de Sceaux

Pour faire de la France une véritable nation du vélo et installer définitivement cette culture, le Gouvernement a lancé la fête nationale Mai à vélo, dont la première édition a eu lieu en 2020. Cet événement rassemble toutes les actions locales pour promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre, à travers des événements cyclables, pédagogiques et populaires. Il organise notamment le challenge « Mai à Vélo » en partenariat avec Geovélo. L’objectif étant de parcourir le plus de kilomètres à vélo au cours du mois de mai. Tous les kilomètres enregistrés avec l’application Geovélo sont pris en compte, et des classements locaux et nationaux sont établis selon le type d’entité, leur taille, et la zone géographique d’activité. L’occasion pour les associations, collectivités, établissements scolaires, entreprises et autres établissements français, de se défier au cours d’un challenge.

En 2021, la ville de Sceaux a créé une communauté pour les Scéens et est nommée vainqueur de la catégorie collectivités de moins de 300 000 habitants avec 24 851 km parcourus en mai et 26 956 km en juin. Le 8 octobre 2021, la Ville a accueilli la remise de récompenses du challenge en présence du département des Hauts-de-Seine, des villes d’Antony et de Neuilly-sur-Seine, chacune de ces collectivités des Hauts-de-Seine lauréates dans sa catégorie.

En 2022, la Ville est arrivée 25^{ème} avec 38 593 km parcourus et 768 participants.

L’objectif est au fil des années d’agrandir cette communauté de cyclistes.

MAI 2021	Vainqueur de la catégorie collectivités de plus de 300 000 habitants
MAI 2022	25 ^{ème} avec 38 593 km parcourus et 768 participants

ACTION 4 : Voies départementales à 30km/h : de la décision réglementaire à la pratique

La ville de Sceaux a fait le choix de limiter la vitesse dans ses rues à 30 km/h pour encourager les différents moyens de déplacement et partager la rue en toute sécurité. En 2007, elle a généralisé les zones 30 sur l’ensemble des voies communales puis en 2021, elle a réussi à étendre la limitation à 30 km/h à la totalité de la voirie de son territoire, à l’exception de la RD920.

2007	Généralisation des zones 30 sur l'ensemble des voies communales
2021	Extension de la limitation à 30 km/h à la totalité de la voirie de son territoire, à l'exception de la RD920.

AXE 5 : SCEAUX, VILLE CONNECTÉE À LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

La Métropole du Grand Paris s'inscrit à la fois dans une dynamique mondiale et dans une dynamique locale. C'est une intercommunalité qui constitue l'espace de dialogue et d'orientation stratégique des communes de la zone dense continue.

La Métropole du Grand Paris définit des politiques et met en œuvre des programmes d'actions en vue de lutter contre la pollution de l'air et de favoriser la transition énergétique, notamment par le développement et la promotion de la mobilité durable. Elle s'est fixée une stratégie affirmée pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et améliorer la qualité de l'air, avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM).

Dès sa création, la Métropole s'est résolument engagée pour le développement du vélo par son soutien aux projets locaux en faveur de la mobilité active. En 2017, elle a justement décidé d'accompagner l'extension du service Vélib' Métropole.

Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris met en place un Plan vélo métropolitain. Celui-ci réalise la jonction de tous les plans vélos existants sur son périmètre et permet d'identifier les continuités cyclables à prioriser. Ce Plan vélo s'inscrit dans la dynamique du Plan métropolitain de relance, qui, dans son axe 3, vise l'accélération de la transition écologique et le développement des mobilités douces.

L'intercommunalité Vallée sud - Grand Paris est également engagée dans la définition d'un réseau cyclable cohérent, continu et sécurisé. Le territoire réalisera dès 2025 certaines pistes cyclables comme la création d'une piste bidirectionnelle entre l'avenue Franklin-Roosevelt et l'avenue Claude-Perrault ou celle sur la rue Paul-Couderc.

ACTION 1 : Intégration du plan vélo régional (RERV)

Le projet du plan vélo régional est né d'un double constat. Le premier est celui d'une demande qui explose, avec des Franciliens toujours plus nombreux à vouloir se déplacer à vélo. Le deuxième est un besoin devant des routes de plus en plus congestionnées, des transports en commun saturés et des liaisons inter-banlieues compliquées. Face à ces constats, le vélo peut être une solution de déplacement efficace et agréable à condition de le rendre accessible à toutes et tous. L'objectif vise à interconnecter des aménagements cyclables ponctuels existants, dispersés sur la carte de la région, entrecoupés de départementales et de carrefours afin d'aménager des itinéraires continus.

L'objectif de RERV est donc de permettre à tous les Franciliens de se mettre au vélo en créant un réseau régional de voies cyclables continues facilitant des déplacements à vélo quotidiens sécurisés, efficaces et confortables entre les grands pôles d'activités de la Région. Les premières réflexions ont été engagées en mars 2019 avec le Collectif Vélo Ile-de-France et différentes associations qui composent celui-ci pour identifier les aménagements existants et ceux à construire. Ce travail a établi neuf grandes lignes cyclables regroupant autant que possible les aménagements existants ou projetés par les collectivités. Au total 650

km d'itinéraires vélo avec un réseau qui comprend déjà 45% d'aménagements cyclables sécurisés pour un budget de 500 millions d'euros.

Tout au long du projet des tracés, la ville de Sceaux a participé aux échanges afin de proposer le meilleur scénario et la mise en place d'aménagements d'itinéraires cyclables. Le tracé intitulé la « grande ceinture » (V20) qui passera au niveau de la RD74 avec un projet de piste unidirectionnelle dans le sens Est/Ouest (les études sont en cours par le département) et la ligne V8 de Plaisir à Paris passant sur la RD63 avec un projet de piste sur le tronçon situé sur l'avenue Jules Guesde entre la rue Houdan et le carrefour des Mouilleboeufs (piste bidirectionnelle).

ACTION 2 : Participation à l'élaboration du plan vélo départemental pour améliorer la sécurité des circulations vélo vers les collèges et lycées et globalement sur les axes départementaux

Adopté par l'assemblée départementale en février 2022, le plan vélo Hauts-de-Seine témoigne de la volonté du Département d'accompagner le développement de la pratique du vélo sur son territoire par l'aménagement de pistes cyclables sécurisées mais également le développement des stationnements et la mise en place de services associés. L'un des 8 objectifs du plan est le développement d'un réseau cyclable structurant en réalisant de grands itinéraires départementaux intégrant le RERV vers notamment les gares, les collèges et les lycées afin de résorber les coupures urbaines et naturelles.

Des projets de pistes cyclables sont également en cours d'aménagement dès 2025 avec Vallée Sud Grand Paris dans le cadre du transfert de compétence voirie (avenue du Président Franklin Roosevelt, rue Claude Perrault, avenue Paul Couderc) pour améliorer la sécurité des circulations à vélo sur les voies départementales entre le centre-ville et le quartier du Petit Chambord, le lycée Lakanal et la jonction avec l'avenue Sully Prud'homme.

ACTION 3 : Création d'une nouvelle station Vélib' en face de l'hôtel de ville

La ville de Sceaux a adhéré au syndicat mixte Autolib' par délibération du 26 mars 2009 et au Syndicat des Etudes Vélib' Métropole par délibération du 17 décembre 2015. Lors de sa séance du 11 mai 2017, le conseil municipal a décidé le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ainsi que l'adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » de ce syndicat. Le conseil municipal, lors de sa séance du 30 juin 2017, a décidé de confirmer l'installation de trois stations Vélib' à Sceaux (dont une partagée avec Bagneux) situées respectivement dans le centre-ville, le quartier Robinson et le quartier des Blagis.

Depuis leurs installations, les stations ont connu une forte évolution de leurs utilisations. A titre d'exemple, la station près de la gare Robinson comptait 1125 départs et arrivées en juillet 2021 contre 563 en juillet 2019. Les deux autres ont également remporté un succès important, avec un passage de 611 à 1281 entre juillet 2019 et 2021 pour le centre, et de 373 et 1000 pour les Blagis sur la même période. Dans la poursuite des actions déjà engagées en faveur du développement du vélo et de son plan de mobilité de l'administration une nouvelle station située en face de l'hôtel de ville a vu le jour afin de développer ce service.

L'implantation de cette nouvelle station permet d'offrir aux Scéens et Scéennes un hub multimodal permettant l'interconnexion de différents modes de transport et le transit des personnes. En effet, les usagers pourront bénéficier également de bornes de recharge pour les véhicules électriques (bornes bleues),

d'arceaux pour les vélos, et d'une place de stationnement pour le nouveau service d'autopartage Communauto. L'emplacement stratégique permettra aux élèves du lycée Marie-Curie d'utiliser la station comme les agents de la mairie.

MAI 2023	Inauguration de la nouvelle station
----------	-------------------------------------

AXE 6 : SCEAUX, JALON DU CYCLOTOURISME DANS LE GRAND PARIS

Présenté le 20 novembre 2021 par le Premier ministre, le plan Destination France a pour ambition de conforter la France comme première destination touristique mondiale et d'en faire la première destination de tourisme durable. L'un des objectifs est de hisser la France comme la première destination du tourisme à vélo. Aujourd'hui en seconde position derrière l'Allemagne, la France peut s'appuyer sur un réseau de véloroutes qui maille le territoire national et un réseau d'acteurs du tourisme très actifs pour atteindre cet objectif.

Dans le réseau francilien des acteurs du tourisme, la ville de Sceaux participe pleinement au développement du cyclotourisme en s'appuyant sur ses équipements et lieux touristiques et en proposant une communication spécifique. Depuis le vote de son troisième plan vélo, la Ville a mis en place de nouvelles actions afin de développer plus encore cet aspect de la pratique cyclable.

ACTION 1 : Communiquer autour du cyclotourisme

Après la publication de parcours cyclables téléchargeables sur tourisme.sceaux.fr et la vente d'articles spécifiques à la Maison du tourisme (topoguides, écussons, brassards réfléchissants...), des parcours à vélo créés avec la mission Tourisme de la Ville ont été référencés sur Geovelo par le service tourisme des Hauts-de-Seine. Une mise en avant sur geovelo.app/fr/rides-and-trips du parcours « Le Grand Sceaux » a même été financée par le Département jusqu'en décembre 2024.

La Véloscénie (V40), reliant Paris au Mont Saint-Michel, est une des véloroutes qui contribuent au rayonnement de la France à vélo. Elle relie deux sites touristiques majeurs du paysage français, Notre Dame de Paris et le Mont Saint-Michel, et un total de cinq sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle traverse quatre régions, huit départements, vingt-et-une intercommunalités et trois parcs naturels régionaux. Le parcours de la Véloscénie passant par Sceaux, la Ville a souhaité contribuer à son aménagement et sa valorisation touristique en devenant membre du comité d'itinéraire (partenaire officiel) en 2021. La Ville participe ainsi au financement des actions d'aménagement, de développement de services et de promotion de l'itinéraire et elle développe le cyclotourisme dans la commune.

Des actions de communication comme l'impression et la diffusion de dépliants touristiques, des publications en ligne, des reportages photos, des événements et le financement de topoguides nationaux et internationaux sont régulièrement co-organisés par la Véloscénie et l'ensemble de ses partenaires.

2021	Signature de la convention de partenariat 2019-2022 avec La Véloscénie
2023	Signature de la convention de partenariat 2023-2026 avec La Véloscénie
2024	Jalonnement touristique déployé sur la Véloscénie par les services Mobilités et Tourisme du département suite à la demande de la mission tourisme de la Ville

ACTION 2 : S'équiper autour du cyclotourisme

Afin de devenir une ville « vélo-friendly » pour les adeptes du cyclotourisme, la Ville développe une offre de services spécifiques.

En 2018, la Ville a obtenu le label « Territoire Vélo », renouvelé en 2021 pour valoriser le développement de la pratique du vélo sur le territoire. Le label récompense les efforts fournis par les collectivités locales en faveur du vélo et les accompagne dans l'évolution des services proposés afin d'en favoriser l'usage.

Marque collective pour les institutionnels du tourisme et les entreprises impliquées dans le développement du tourisme à vélo afin qu'ils puissent être facilement identifiés par les cyclotouristes, le label Accueil vélo garantit quant à lui un accueil et des services adaptés aux cyclistes le long des véloroutes. Il s'obtient pour une durée de 3 ans en respectant des critères spécifiques (stationnement, kit de réparation, informations pratiques...). Les établissements labélisés sont valorisés par France Vélo Tourisme, par les topoguides touristiques (Ouest France, Le Routard, Gélât...) et par les itinéraires à proximité comme la Véloscénie.

En 2022, le chargé de mission Tourisme de la Ville est devenu référent Qualité du label « Accueil Vélo » pour le territoire communal, ce qui permet d'auditer et labéliser les professionnels du territoire sans solliciter le référent départemental. La Maison du tourisme a ainsi été labélisée en 2022 et le restaurant Les Félibres en 2023. Un service gratuit de consignes à bagages et un stationnement sécurisé gratuit pour les vélos sont de plus proposés à la Maison du tourisme depuis 2024.

L'objectif pour les prochaines années est de sensibiliser voire labéliser Accueil Vélo d'autres établissements scéens (lieux touristiques, hébergements, lieux de restauration, réparateurs et loueurs de cycles).

Un suivi est également effectué auprès du Comité régional du Tourisme (Choose Paris Region) afin que Sceaux, carrefour du RER V (projet piloté par la région), soit valorisé par une signalétique utilisable par les cyclotouristes.

2021	Renouvellement du label « Territoire Vélo », depuis 2018
2022	La Maison du tourisme, labélisée Accueil Vélo, devient Référent Qualité du label Accueil Vélo pour la commune et peut décerner le label à d'autres professionnels scéens
2023	Le restaurant Les Félibres, labélisé Accueil Vélo par la Maison du tourisme, devient le 1er restaurant labélisé dans les Hauts-de-Seine

ACTION 3 : Rayonner autour du cyclotourisme

Membre du comité d'itinéraire, la Ville de Sceaux participe activement aux groupes de travail de la Véloscénie, Sceaux constitue une étape identifiée dans les dépliants diffusés par l'ensemble des offices de tourisme situés le long de l'itinéraire et sur www.veloscenie.com.

En partenariat avec l'Office de tourisme de Chartres et l'hôtel Ibis Sceaux Paris sud, un séjour à vélo Chartres-Sceaux a été construit et commercialisé par l'office de tourisme de Chartres en 2022.

En partenariat avec la Véloscénie, Sceaux a accueilli une des soirées du « Ciné-cyclo tour 2022 ».

En partenariat avec la Véloscénie un « éductour » à vélo, Paris-Versailles, a permis à des tour-opérateurs nationaux spécialisés dans le tourisme à vélo de découvrir Sceaux en 2022.

En partenariat avec la Véloscénie un « éductour » à vélo a permis à des journalistes et influenceurs non spécialisés dans le tourisme à vélo de découvrir cette pratique et de visiter Sceaux en 2023.

Enfin dans l'optique de conforter le positionnement de Sceaux comme un ultime camp de base pour les cyclotouristes provenant du Mont-Saint-Michel et souhaitant visiter l'Île-de-France, une page Internet spécifique a été créée en 2024 à l'adresse tourisme.sceaux.fr/visiter-la-region-parisienne-a-velo-depuis-Sceaux.

AXE 7 : MAIRIE DE SCEAUX ÉCO-RESPONSABLE

Progressivement, de nouvelles responsabilités en matière de mobilité et de déplacements incombent aux acteurs de la vie publique et administrative. Ainsi, les administrations (établissements publics, services territoriaux, organismes déconcentrés...) sont invitées, au même titre que les entreprises, à réaliser des plans de déplacements. L'objectif premier est d'encourager les employeurs publics à maîtriser les impacts inhérents au trafic motorisé qu'ils génèrent, en particulier en encourageant le recours aux modes alternatifs aux véhicules individuels motorisés.

ACTION 1 : Une administration responsable avec la mise en place d'un plan de mobilité de la Ville

La ville de Sceaux a voulu prendre les devants en créant son propre plan de mobilité employeur (PDE) en 2021 grâce à l'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé. Cette étude a commencé par une phase de diagnostic avec une analyse de l'accessibilité au site mais également des déplacements domicile-travail des agents ainsi que les déplacements professionnels au sein de l'administration. Le plan d'action a été coconstruit avec les agents de la ville grâce à la mise en place d'ateliers pour comprendre leurs attentes en termes de mobilité.

LE PLAN D'ACTION DU PLAN DE MOBILITE DE LA VILLE DE SCEAUX :

ACTION	OBJECTIF	SUIVI
AXE 1 : Continuer à développer la pratique du vélo et conforter la part modale de la marche		
Action n°1 : Organisations d'activités régulières en lien avec la mobilité vélo	Organisation d'évènements et d'activités régulières sur la thématique de la mobilité pour sensibiliser les agents à la pratique du vélo et leur présenter les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de ce mode de transport	Depuis septembre 2022, la Ville organise la semaine européenne de la mobilité en proposant différentes activités auprès des agents (découverte des VAE de la ville, formation à la sécurité routière...), Depuis 2022, la ville travaille avec GEOVELO pour la mise en place d'une communauté au sein des agents. Des challenges sont proposés afin d'encourager la pratique du vélo (challenge pour « mai à vélo, semaine de la mobilité).
Action n°2 : Intervention d'une société de réparation et entretien de vélos sur site	Faire intervenir un prestataire pour entretenir et réparer les vélos des agents	Depuis 2022, l'association Solicycle intervient pour proposer d'accompagner les agents dans la réparation de leur vélo
Action n°3 : Communiquer des informations autour du vélo (aides à l'achat d'un vélo ou vélo à assistance électrique, Forfait Mobilité Durable, offre Vélib)	Encourager et inciter les agents à l'usage du vélo et présenter l'offre que le territoire propose pour développer la pratique	Communication régulière via le réseau interne (TIM, « En coulisse, newsletter)
Action n°4 : Formaliser l'offre de vélo et redéfinir la répartition spatiale	Encourager les agents à utiliser la flotte VAE de la ville et redéfinir la répartition spatiale de la flotte	Depuis 2022, afin de promouvoir l'utilisation de vélos dans les déplacements domicile-travail, la ville propose de tester les VAE durant 1 semaine. Des balades sont aussi organisées durant la semaine de la mobilité en septembre pour les découvrir.
Action n°5 : Mise à disposition d'outils (kit de crevaisson, jeu de clefs, huilant, dégraissant)	Mise à disposition d'outils pour permettre l'autonomie dans l'usage du vélo	Mise en place d'une station d'autoréparation dans le jardin de l'hôtel de Ville
Action n°6 : Mise à disposition d'équipements de confort (vestiaires et douches) / communiquer sur les infrastructures existantes	La mise à disposition d'équipements de confort, Avoir la possibilité de prendre une douche ou simplement de se changer avant de commencer sa journée de travail	Non réalisé

Action n°7 : Améliorer la sécurisation des espaces de stationnement destinés aux vélos / Communiquer sur l'importance de sécuriser son vélo	Améliorer le confort de l'espace de stationnement existant : proposer des espaces de stationnement couverts et situés à proximité de l'entrée du site.	Aménagement du local vélo pour les VAE de la ville afin de recevoir les vélos des agents dans un espace sécurisé et couvert
Action n°8 : Proposer l'offre Vélib' Pro aux agents de la ville de Sceaux	Prendre en charge l'abonnement Vélib' des agents	Création d'une nouvelle station Vélib' en 2023 permettant d'augmenter les déplacements des agents à vélo
AXE 2 : Encourager l'utilisation des transports en commun		
Action n°9 : Sensibiliser les agents aux bénéfices sociaux, économiques et environnementaux des transports en commun	Encourager et sensibiliser les agents à l'usage des transports en commun	Communication régulière via le réseau interne (TIM, « En coulisse, newsletter)
AXE 3 : Réduire et optimiser les déplacements		
Action n°10 : La mise en place d'un service de mise en relation pour encourager les collaborateurs à pratiquer le covoiturage	Mise en place d'un service de mise en relation pour le covoiturage dans le but de faciliter et d'encourager les agents à partager leurs trajets	Non réalisé
Action n°11 : Communiquer sur l'existence du Forfait Mobilités Durables	Communiquer sur l'existence du Forfait Mobilités Durables	Communication régulière via le réseau interne (TIM, « En coulisse, newsletter)
Action n°12 : Redéfinir la politique de déplacements professionnels	Objectif de favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture	Non réalisé
AXE 4 : Continuer à développer la pratique du vélo et conforter la part modale de la marche		
Action n°13 : Favoriser les nouveaux modes de travail	Réduire la place des véhicules motorisés thermiques dans la mobilité professionnelle	La Ville a investi dans : ➤ 6 VTAE ➤ 1 VL PM électrique Skoda

Afin de renforcer le développement de la pratique vélo auprès des agents, la Ville s'est également inscrite en 2023 au programme Objectif Employeur Pro-vélo (OEPV) qui vise à accompagner les employeurs dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements. En 2024, la Ville a obtenu la labellisation niveau or.

2022	Mise en place du plan d'action du PDA
2023	Inscription au programme Objectif Employeur Pro-vélo (OEPV)
2024	Label Or du programme Objectif Employeur Pro-Vélo

AXE 8 : AU COEUR D'UN RÉSEAU D'ACTEURS

La ville de Sceaux, engagée depuis 2008 dans une politique en faveur du vélo est rejointe depuis le début des années 2020 par les communes voisines ainsi que le département et la région qui affichent des politiques volontaristes. L'environnement de la Ville permet donc aujourd'hui de travailler sur une politique régionale et trouver plus de synergie pour aller plus loin dans ses ambitions qui ne se heurtent plus aux limites de son territoire.

ACTION 1 : Ville de Sceaux amie de l'association Mieux se déplacer à Bicyclette- Sceaux à Vélo

Depuis sa création, Sceaux à Vélo (antenne locale de l'association Mieux se déplacer à Bicyclette) s'investit aux côtés de la municipalité dans la promotion du vélo sur le territoire de Sceaux. L'association promeut et accompagne un ensemble d'initiatives, suscite le partage d'expériences, met en place des actions de sensibilisation.

Elle participe aux différents événements de la Ville avec notamment l'organisation chaque année d'une bourse à vélos très convoitée par les scéens et les scéennes mais également des ateliers d'auto-réparation ou de marquage. L'association anime par ailleurs une « vélo-école » dans le quartier des Blagis qui accompagne les adultes dans l'apprentissage ou la remise en selle par la mise en place de sessions durant l'année. La Ville met à leur disposition la cour de l'école avant de proposer un lieu sécurisé pour débiter le vélo.

Elle a également comme objectif de s'inscrire dans les projets à différentes échelles du territoire. Elle s'associe aux associations locales et tire parti de son appartenance grâce au réseau francilien pour avoir accès à une information globale. Elle a intégré notamment le « Collectif vélo Vallée Sud – Grand Paris » dont la vocation est de regrouper les associations des usagers vélo des 11 communes du Territoire. L'association s'intéresse particulièrement au projet du PCAET et RERV.

La mise en place de la Maison du Vélo par la Ville sur la place des Ailantes permet notamment à l'association d'avoir un lieu et de développer ses activités. Elle donne un lieu de stockage nécessaire au développement de la vélo-école.

ACTION 2 : Poursuivre le dialogue et la concertation avec les communes, les associations et les acteurs locaux

La Ville veille à être participer à l'ensemble des réunions de concertation à tous les niveaux institutionnels (locale ; associatives ; départementale, régionale ; nationale) afin d'élaborer à l'échelle territorial le maillage cyclable le plus adapté pour favoriser les déplacements à court et moyenne distance.